

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Décembre

## INFORMATIONS

### L'AFFAIRE ARTON

Arton, l'homme du Panama, sera-t-il extradé? L'Angleterre le livrera-t-elle en reconnaissant qu'il est condamné de droit commun ou prétendra-t-elle, pour ne pas le livrer à la justice française, que son cas n'est que politique?

Les avocats d'Arton ont multiplié les démarches pour qu'il ne soit pas extradé. Lui-même entre maintenant en scène. Lui-même fait un suprême effort pour tenter d'établir que la politique joue le principal rôle dans son affaire. Lui-même vient d'adresser au Figaro, de la prison de Holloway, à Londres, où il est détenu, une lettre de défense personnelle.

Il affirme que deux tentatives ont été faites auprès de lui sur les instructions du gouvernement français, la première en 1892 par M. Dupas, secrétaire du directeur de la sûreté générale, la seconde tout dernièrement par M. Georges Lefèvre, qui était muni d'une lettre de M. Ricard, ministre de la justice.

Arton conteste que M. Georges Lefèvre ait été envoyé à Londres pour trouver ses papiers.

Selon M. Ricard, il savait, dit Arton, où trouver ses papiers : et effectivement la première chose qu'il fit et la plus simple, c'est de se mettre en rapport avec mon fils et ma fille pour avoir une entrevue avec moi ! Il l'obtient sur demande faite officiellement par M. Newton; elle a lieu le mercredi 27 novembre 1895, à la prison de Holloway et (quoique sachant où sont ses papiers !) M. Lefèvre vient tout simplement me faire des propositions pour remettre ces papiers à un certain moment et sous certaines conditions au gouvernement.

Dans une nouvelle entrevue, deux jours plus tard, à la cour de Bow-Street, en ma présence et en présence de trois témoins, il répète sa proposition avec tous les détails et en discutant la valeur des avantages offerts.

M. Georges Lefèvre est un homme d'honneur, il a femme et enfants; je le défie de venir à Londres jurer sur le Christ et sur le salut des siens que les témoignages des personnes qu'on lui opposera sont faux, qu'il ne m'a rien offert, qu'il ne venait pas de la part de M. Ricard.

Arton espère que ces affirmations empêcheront son extradition. Il faut souhaiter qu'il n'en soit

rien, que son retour en France s'effectue, que sa comparution en justice ait lieu et qu'enfin paraisse la lumière sur ses agissements coupables dans les affaires de Panama.

### Une lettre de M. Ribot

M. Ribot a adressé à M. Léon Bourgeois, président du conseil, une lettre dont nous extrayons ce passage :

« Si, comme il le prétend dans une lettre adressée au Figaro, Arton a été averti des recherches dont il était l'objet, il n'a pu l'être que par la trahison d'un agent.

» Je vous demande de faire ouvrir immédiatement une information judiciaire, en vertu de l'article 248 du code pénal.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le président du conseil a prié le ministre de la justice de faire ouvrir immédiatement une information judiciaire, conformément au désir exprimé par M. Ribot.

### L'agent Dupas

Le Soir, reproduit le bruit qu'un mandat d'arrêt aurait été décerné hier soir contre M. Dupas.

Paris, 16 décembre.

L'agent Dupas n'a pas reparu à son domicile depuis hier matin; Mme Dupas ignorait encore, hier après midi, ce qu'était devenu son mari.

Dupas voudrait-il, à son tour, jouer les Arton, et le cas échéant sera-t-il nécessaire de mobiliser les agents pour retrouver les traces de l'ancien secrétaire de la Sûreté générale?

### L'impôt sur les titres étrangers

La Chambre a adopté les articles de la loi des finances qui modifient l'impôt sur les titres étrangers. Voici le texte de ces articles :

Article 3. — A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1896, le droit de timbre au comptant des titres étrangers est fixé, savoir : 1° A 2 0/0 pour ceux désignés dans les articles 9 de la loi du 23 juin 1857, et 1° et 4 de la loi du 30 mars 1872, titres émis par les villes, provinces, corporations ou établissements étrangers ;

2° A 0 fr. 50 0/0 pour ceux désignés dans l'article 6 de la loi du 13 mai 1863, titres émis par les gouvernements étrangers. Ce droit n'est pas soumis aux décimes. Il sera perçu sur la valeur nominale de chaque titre ou coupure considérée isolément et, dans tous les cas, sur un minimum de 100 francs.

Les titres déjà timbrés au jour de la promulgation de la présente loi tomberont sous son application, mais le droit ci-dessus ne leur sera ap-

pliqué qu'imputation faite du montant de l'impôt déjà payé.

Art. 4. — Les dispositions des articles 2 et 3 de la loi du 25 mai 1872 sont applicables aux articles énumérés dans l'article 9 de la loi du 23 juin 1857 et les articles 1 et 2 de la loi du 30 mars 1872.

Art. 5. L'article 2 de la loi du 30 mars 1872 est ainsi modifié : Nul ne peut négocier, exposer en vente ou énoncer dans un acte ou écrit, soit public, soit sous-seing privé, autre qu'un inventaire, lorsqu'ils n'ont pas été préalablement timbrés au droit spécifié dans l'article 3 de la présente loi.

1. Des titres de rentes, emprunts et autres effets publics des gouvernements étrangers ; 2. Des titres d'actions ou d'obligations émis par des sociétés, compagnies ou entreprises étrangères qui n'acquitteraient pas la taxe d'abonnement prévue par l'article 10 du décret du 17 juillet 1857, et l'article 4 du décret du 24 mai 1872.

Tout acte ou écrit, soit sous signature privée, qui énoncera l'un des titres visés au présent article, devra indiquer le lieu, la date et le numéro du visa pour timbre ainsi que le montant du droit de timbre payé ou, si la formalité a été donnée au moyen, soit du timbre extraordinaire, soit d'un timbre mobile, les mentions contenues dans l'empreinte du timbre apposé.

Chaque contravention aux dispositions du présent article sera punie d'une amende de 5 0/0, en principal, de la valeur nominale des titres qui seront négociés, exposés en vente ou énoncés dans des actes. En aucun cas, l'amende ne pourra être inférieure à 100 fr. en principal. Toutes les parties seront solidaires pour le recouvrement des droits et amendes. Tout officier public ou ministériel qui aura contrevenu aux dispositions qui précèdent, demeurera responsable des droits de timbre et sera, en outre, passible personnellement d'une amende de 100 fr. en principal.

Art. 6. — Un règlement d'administration publique déterminera toutes les mesures d'exécution des dispositions contenues dans l'article précédent. Chaque contravention aux dispositions de ce règlement sera punie d'une amende de 100 à 5,000 fr. en principal.

Art. 7. — Les contraventions aux dispositions des articles 11 à 13 de la présente loi et du règlement d'administration publique, rendu pour son exécution, pourront être constatées, dans tous les lieux ouverts au public, par les agents qui ont qualité pour verbaliser en matière de timbre.

### Entre russes et français

Brest, 15 décembre.

L'amiral de Kologueras, en quittant Brest, avait promis à M. Labat, membre de la presse brestoise, de lui expédier son portrait d'Alger. En lui rappelant sa promesse, M. Labat renouvelait à l'amiral, alors en rade d'Alger, l'expression des sympathies qu'il laissait à Brest, et lui transmettait ses vœux pour une heureuse campagne.

L'amiral de Kologueras a répondu à M. Labat, par la lettre suivante :

Alger, 9 décembre 1895.

« Monsieur,

« C'est avec un grand plaisir que j'accueille la promesse faite à Brest; je viens de recevoir la première carte d'essai que je vous envoie.

« Je vous remercie de grand cœur en mon nom et en celui de mes officiers de vos bons souhaits.

« Remerciez encore une fois en mon nom la vaillante population de Brest de l'accueil si sympathique qui a été fait aux bâtiments de ma division.

« Veuillez agréer, monsieur, avec mes souhaits pour la France, l'assurance de mes sentiments les plus sincères.

« Signé : L. DE KOLOGUERAS. »

En même temps que la lettre arrivait le portrait, une grande et belle photographie de l'amiral en grande tenue.

### A Madagascar

Le ministre de la guerre a reçu le télégramme suivant, daté de Tananarive 6 décembre, et transmis via Majunga, le 13 :

Le général en chef télégraphie de Tananarive le 6 décembre :

« Les troubles qui ont eu lieu à Arivonimamo, dans les monts Ankaratra, au Sud-Ouest de Tananarive, et que je vous ai signalés par télégramme, ont été vigoureusement réprimés.

« Le gouvernement malgache a donné à ces opérations un concours empressé et le mouvement peut être considéré comme apaisé. »

Le général Duchesne, dans cette dépêche, fait allusion à l'envoi du chef de bataillon Geneval, à la tête de trois compagnies du bataillon malgache, dans les monts Ankaratra pour châtier une bande de brigands qu'il avait signalés dans une dépêche précédente.

### Les italiens en Afrique

Rome, 15 décembre.

Aujourd'hui arrivent à Naples, de Gênes, quatre vapeurs de la compagnie de la Navigation

FEUILLETON DU « Journal du Lot »

LA

## FIANCEE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

### Où quelques clients s'impatientent

— Sublimé !

Pas de réponse.

— Sublimé ! Sublimé ! Répondras-tu, drôle !

— Sublimé, le garçon de la pharmacie, n'entendait

point, ou il faisait la sourde oreille.

Alors Aurélien appela l'élève.

— Monsieur Souchet ! Monsieur Souchet !

De ce côté-là mutisme également absolu. En vain Aurélien secouait-il à tour de bras les portes hermétiquement closes, contre l'habitude : La pharmacie Jeuriot semblait abandonnée.

Plus tard, pensait Aurélien, serait-on surpris d'y voir inventories quelque syndic de faillite après aux honoraires ? Laisse-t-on ainsi ses affaires à l'aventure ? Il était de notoriété publique que M. Jeuriot était, souvent absent... Dans cette rue Saint-Joseph, où une épingle aurait en grand-peine à tomber à terre, tant le populaire y était dense, il aurait fallu à l'officine un homme actif, soigneux, dévoué à sa clientèle. Au lieu de cela les habitants du quartier possédaient un type amoureux de la lune, plus occupé de ses paperasses et de ses dossiers poudreux que de ses « spécialités » qu'il ne

« poussait plus ». Enfin, c'était un tolle général auquel venait s'ajouter celui tout particulièrement acrimonieux d'Aurélien. En effet, venir de Juvisy à pied, — quatorze kilomètres — pour se casser le nez ! A chaque seconde qui s'écoulait, il s'impatientait davantage. Perdre ainsi les quelques heures qu'on lui accordait chichement à l'institution Harouel où il donnait des répétitions de latin ?

Avec cela qu'il était amusant l'oncle Jeuriot ! Vous voulez le savoir, eh bien ! C'était pas par dévouement que le premier jeudi de chaque mois Aurélien venait s'asseoir à sa table, boire son excellent bordeaux, son malaga exquis, dévorer le traditionnel gigot à la purée de pomme de terre et il n'ajoutait pas, — par discrétion sans doute — lui emprunter cinquante fr... Ce cher oncle Jeuriot, il la lui baillait belle. Au fait, d'où lui venait-il ce cher oncle Jeuriot ? et comment pouvait-il être son neveu ?

Tout en souriant à cette pensée, qui ouvrait à ses yeux un horizon mystérieux, Aurélien songeait à la singulière existence de cet oncle garçon d'apparence très rangée, mais dont la vie cachait un X profond, à ses allures saccadées et principalement à ses promenades chez tous les tripoteurs et vendeurs de successions dont Paris est depuis si longtemps l'asile.

Il supputait le nombre incalculable d'écus que lui avaient déjà soutirés ces forbans, des tableaux généalogiques...

Pendant que ses regards passaient machinalement en revue les étiquettes apposées sur les bocaux, il se rappelait certaine conversation qu'il eut un soir avec le cher oncle, ses demi-aveux, ses réticences comme toute, et cependant ce mot de « frère d'Amérique » échappé imprudemment à ses lèvres dans l'enthousiasme d'une perspective soudainement ouverte devant ses yeux rêveurs.

« Un frère d'Amérique ». Il n'en crut rien, car il était garçon positif, haïssant l'hypothèse et le problème. Pour lui l'oncle Jeuriot était quelque peu fou...

Il en était là de ses réflexions lorsque six heures sonnerent. Ne voyant rentrer personne, il allait dégainer lorsqu'une femme fit irruption dans la boutique.

Elle était tout de noir vêtue, sanglée dans une robe du bon faiseur, fort élégante, coiffée d'un chapeau innommable, mais coquet ; bref, ensemble satisfaisant.

Le visage ne déparait point la toilette. Entre trente et trente-cinq ans, comme elle le faisait remarquer depuis longtemps déjà, un peu loin de la quarantaine, cap redoutable et redouté.

Elle parut heureuse de trouver Aurélien, et qu'elle était désireuse de le connaître.

Le jeune homme s'inclina devant elle comme il aurait fait à l'égard de toute autre femme d'agréable prestance ; puis il attendit qu'elle parlât.

Cela ne se fit point attendre.

— Mademoiselle Rosa Pimponneau, dit la nouvelle venue.

— Madame...

— Mademoiselle Rosa Pimponneau, Monsieur, répétait-elle en ponctuait.

— Ah je ne savais point... Veuillez m'excuser...

Elle se récria vivement. Est-ce qu'elle portait la patte d'oie ? Est-ce que ses lèvres s'amincissaient ? Et sa gorge, sur laquelle elle frappa sans aucune précaution, au risque de la meurtrir, et sa gorge indiquait-elle la moindre défaillance ? Madame !... Madame !... cette appellation la désobligeait. Elle se croyait le droit et le devoir de protester. Elle protestait vigoureusement.

Ce disant, la singulière demoiselle s'était placée carrément devant Aurélien et avait écarté « sa visite » pour lui faire examiner les perspectives plastiques de son corsage.

Et, en fait, ledit corsage avait des ondulations à rendre jalouse une jeune fille.

Aurélien contemplait ce spectacle agréable. Il fit signe qu'il savait en apprécier le prix.

Mlle Rosa Pimponneau apprit alors à son interlocuteur qu'elle était une cliente de M. Jeuriot, qu'elle

venue s'installer à proximité de la pharmacie pour être plus à portée des remèdes et soigner sa gastralgie invétérée. Aucun médecin n'avait pu la soulager jusqu'à ce jour seul M. Jeuriot avait su lui faire du bien. Aussi lui était-elle fort attachée.

Aurélien répondit que son oncle ne manquait pas une occasion de dire du bien d'elle. Sans avoir le plaisir de la connaître, il la savait obligeante, dévouée, aimable, et gracieuse.

Ces compliments lui allèrent au cœur. Ce bon M. Jeuriot. Quel dommage qu'il ne fut pas plus exact ! C'était la crème des braves gens !

Sur le chapitre de l'exactitude, elle cribla le pharmacien de traits acérés. Ce n'était plus la même femme. Elle se répandit en reproches amers contre la légèreté de M. Jeuriot laissant aller à l'aventure son office, son imprudence à ne rien fermer. Les poisons les plus dangereux à la portée de n'importe qui ! Les médicaments les plus graves abandonnés au libre arbitre du premier venu ! Certes, quel que fut l'intérêt porté par elle à ce pharmacien, elle ne pouvait que blâmer sa conduite...

Aurélien l'interrompit vivement. Il ne souffrirait pas davantage d'entendre dire du mal de son oncle. A Mlle Pimponneau il n'appartenait pas de contrôler les actes de M. Jeuriot. Après tout, il était bien le maître chez lui. Et si le public n'était pas content, il pouvait se pourvoir ailleurs. Elle même, si l'absence de son oncle la gênait, pouvait aller acheter ses drogues à côté.

Tout en défendant son oncle, Aurélien plongeait son regard clair dans les yeux de Mlle Pimponneau. Il les trouva louches, méchants, dans tous les cas ne promettant rien de bon. Cette pécore, avec ses allures d'impudence, ne lui disait rien qui vaille, mais elle n'aurait pas dû naître que peut-être...

Aurélien contemplait ce spectacle agréable. Il fit signe qu'il savait en apprécier le prix.

Mlle Rosa Pimponneau apprit alors à son interlocuteur qu'elle était une cliente de M. Jeuriot, qu'elle

général : *Singapore, Adria, Umberto* et *Gottardo*, pour embarquer les premières troupes destinées à Massauah. La même société de navigation a reçu l'ordre de tenir prêts quatre autres navires.

L'Italia militare approuve l'envoi du général Arimondi à Asmara, car il est probable que les Choans essaieront d'arriver à Massauah en négligeant Adigrat.

Les 30,000 Choans qui ont combattu à Amba-Alaghi étaient seulement une avant-garde; Ménélik suit avec une véritable armée; l'avant-garde avance encore lentement, impressionnée qu'elle est par la résistance furieuse que lui opposèrent les Italiens; mais sitôt qu'elle aura été rejointe par Ménélik, elle avancera comme une avalanche.

Rome, 16 décembre.

On mande de Massauah à la date d'hier :

Le lieutenant Scola, qui a pris part au combat d'Amba-Alaghi, a écrit qu'il était pris onnier du ras Makonen; il est bien traité; un autre Italien a été aperçu vivant au camp des Choans, mais on ignore son nom.

D'après les dernières informations, le gros de l'ennemi n'avait pas encore dépassé Maimesghi.

Le général Arimondi est attendu à Massauah où il vient recevoir les renforts d'Italie.

\*\*\*

De sérieuses inquiétudes continuent à régner dans tous les cercles; les pessimistes répandent des nouvelles alarmantes; on parle de nouvelles attaques du ras Makonen, de l'occupation par les Abyssins de Makalle et d'Adoua; mais on n'a aucun renseignement officiel à ce sujet.

Il faut, toutefois reconnaître, disent les plus optimistes, que les déclarations du ministre de la guerre à la Chambre ne sont pas faites pour rassurer les esprits déjà surexcités. On constate même une certaine mauvaise humeur parmi les députés de la majorité; les derniers incidents provoqués à la Chambre par les ministres Calenda et Mocenni, y ont contribué pour beaucoup, et si M. Crispi, empêché de sortir par une maladie assez grave, sans être alarmante, ne reprenait pas bientôt la direction des discussions parlementaires, on pourrait voir diminuer l'autorité du cabinet et même s'attendre à des surprises.

\*\*\*

Afin de démontrer l'imprévoyance de ceux qui sont chargés des destinées de la colonie italienne de l'Erythrée, de nombreux journaux, surtout ceux de l'opposition, publient des lettres d'officiers actuellement en Erythrée.

La plus caractéristique, donnée par le *Caffaro*, est celle du capitaine Olivetti qui a trouvé la mort à Amba-Alaghi. Cette lettre, datée d'Adigrat du mois d'août dernier, dit :

« De grands événements se préparent ici; les Abyssins, munis de subsides, armés de canons à tir rapide, de 10,000 fusils russes et d'abondantes munitions, se préparent à nous attaquer vers la fin de décembre. Vous devez déjà connaître l'exacte vérité sur le voyage du général Baratieri à Rome, afin de pouvoir recueillir le fruit de nos victoires.

« Le général demande qu'on organise une grande expédition; j'aime croire qu'on en comprendra la nécessité. Si des renforts ne viennent pas, je vous assure que des choses terribles arriveront. »

En présence de pareils documents, dit le *Caffaro*, on comprend qu'une responsabilité pèse terrible sur ceux qui ont trompé le pays.

**Tirages financiers**

BONS A LOTS PANAMA 1887

Tirage du 16 décembre 1895

|           |           |       |                 |
|-----------|-----------|-------|-----------------|
| Le numéro | 40,926    | gagne | 500,000 francs. |
| —         | 695,780   | —     | 100,000 —       |
| —         | 704,791   | —     | 10,000 —        |
| —         | 890,208   | —     | 10,000 —        |
| —         | 1,702,418 | —     | 5,000 —         |
| —         | 1,808,305 | —     | 5,000 —         |

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs : 1,707,181 1,023,449 1,630,869 584,595 1,598,436

Les cinquante numéros suivants gagnent 1,000 francs.

|           |           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 542,431   | 482,782   | 231,299   | 357,985   |
| 1,756,078 | 1,555,553 | 1,482,829 | 1,772,312 |
| 24,326    | 1,982,153 | 677,235   | 1,224,233 |
| 688,609   | 1,388,916 | 1,211,855 | 483,001   |
| 766,371   | 1,843,707 | 420,917   | 1,813,594 |
| 430,642   | 560,380   | 1,002,198 | 411,120   |
| 770,191   | 1,631,555 | 1,716,878 | 61,355    |
| 1,866,215 | 1,102,346 | 117,032   | 938,736   |
| 307,808   | 615,791   | 1,833,594 | 1,362,018 |
| 419,355   | 788,688   | 168,885   | 681,155   |
| 1,554,718 | 1,002,381 | 1,423,097 | 321,171   |
| 1,142,103 | 925,460   | 209,340   | 1,603,733 |
| 273,412   | 575,601   |           |           |

OBLIGATIONS 50/0 SUEZ

Tirage du 15 décembre 1895

|           |         |       |                 |
|-----------|---------|-------|-----------------|
| Le numéro | 182,579 | gagne | 150,000 francs. |
| —         | 246,837 | —     | 25,000 —        |
| —         |         | —     | 25,000 —        |

|  |
|--|
| Les 20 numéros suivants gagnent chacun 2,000 |
| 268,245 267,377 112,522 100,606 84,216       |
| 303,391 257,248 238,241 10,646 95,956        |
| 146,775 118,213 235,376 268,041 224,758      |
| 332,736 94,179 150,004 131,555 39,925        |

VILLE DE PARIS 1865

Tirage du 16 décembre

|           |         |       |                 |
|-----------|---------|-------|-----------------|
| Le numéro | 75,870  | gagne | 150,000 francs. |
| —         | 530,295 | —     | 50,000 —        |

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 84,035 302,363 161,269 519,932.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 338,373 493,944 444,412 18,096 5,550,393.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs :

|         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 473,744 | 359,990 | 526,328 | 52,546  | 33,192  |
| 104,470 | 337,977 | 56,977  | 491,608 | 417,482 |

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Nos compatriotes**

Notre compatriote, M. Ernest Talou, sous-préfet de Château-Gontier, est nommé sous-préfet de Nogent-sur-Seine.

M. Georges Célières, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, est nommé sous-préfet de Limoux (Aude).

**Instruction publique**

Mlle Cognet, déléguée dans les fonctions de maîtresse surveillante de l'externat au collège de jeunes filles de Cahors, est nommée maîtresse surveillante de l'externat audit collège.

M. Dubarry, professeur à l'école normale de Périgueux, est nommé professeur à l'école normale de Cahors.

**Le nouveau trésorier-payeur général**

M. Marie-Joseph-Georges de Roquette-Buisson, trésorier-payeur général à Agen, est nommé trésorier-payeur général à Cahors, en remplacement de M. Pépin, qui va à Agen.

Voici, d'après l'annuaire général des finances, les états de services de M. Marie-Joseph-Georges de Roquette-Buisson, né le 8 septembre 1841.

Conseiller de préfecture, décembre 1866; démissionnaire, février 1869; secrétaire général de la Charente-Inférieure et des Basses-Pyrénées, février 1873; démissionnaire, juin 1877; trésorier-payeur général à Blois, 1<sup>er</sup> mai 1879; à Perpignan, 1<sup>er</sup> janvier 1886; à Agen, 1<sup>er</sup> avril 1890.

**Le monument Canrobert**

C'est, croyons-nous, aujourd'hui qu'a lieu à Paris la réunion du Comité d'exécution, à laquelle doivent assister les délégués du comité et de la municipalité de Saint-Céré. Nous serons donc très prochainement fixés sur les détails d'exécution du monument Canrobert.

**L'inauguration du cercle de garnison**

Samedi soir a eu lieu, sous la présidence du colonel Duffau, l'inauguration du cercle de garnison, dans les salons du café Tivoli.

Une centaine d'officiers de l'armée active, de la territoriale, de la gendarmerie et retraités, ont pris part à cette fête militaire.

Le colonel Duffau a chaudement félicité la commission d'organisation, et en particulier son sympathique président, le major Fichou, du zèle qu'elle a mis à accomplir une tâche aussi difficile.

En terminant, le colonel Duffau remercie Mme et M. Biergeon de la belle installation des salons du cercle.

A ce moment, un officier du 7<sup>e</sup> de ligne s'avance vers Mme Biergeon et lui remet un superbe bouquet au nom des membres du cercle.

La soirée, qui s'est terminée à une heure assez avancée de la nuit, a été des plus gaies et des plus fraternelles.

Pendant la réception, la musique du 7<sup>e</sup> de ligne s'est fait entendre à plusieurs reprises sur la terrasse du cercle.

**Elections consulaires**

Dimanche dernier ont eu lieu, à Cahors, les élections consulaires.

Voici les résultats obtenus :

Président, Cayla, 75 voix.

Juge titulaire : Bach, 78 voix.

Juge suppléant : Michelet, 67 voix; Pagès, vétérinaire, 2 voix.

Vu l'insuffisance des votants, il n'y a pas eu d'élection.

**Nos compatriotes à Madagascar**

Nous avons à enregistrer le décès, à Majunga, d'un de nos compatriotes, le jeune Cammas, du faubourg Cabesut.

Le maire de Cahors, avisé dès samedi matin

de ce décès, a immédiatement prévenu la famille.

Le jeune Cammas serait mort vers le 20 octobre.

**Lycée Gambetta**

Samedi soir, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu, dans le cabinet de M. le Proviseur, l'adjudication des fournitures suivantes pour l'année 1896.

Ont été déclarés adjudicataires :

Pain, M. Hugon; viande, M. Delsol; vin, Mme veuve Farges; épicerie, M. Mignaud; bois de chauffage, M. Vaurey; houille, M. Soulié; lingerie, M. Garrigues; livres et papeterie, M. Planavergne; œufs, Mme Iragne; casquettes, M. Couderc; chaussures, M. Selves.

Le lot concernant le blanchissage sera remis prochainement à l'adjudication, faute d'adjudicataire.

**Syndicat agricole du Lot**

Le Syndicat agricole du Lot s'est réuni, samedi dernier, au Conservatoire de la Société agricole et industrielle, sous la présidence de M. Dufour, vice-président.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Il fait connaître à l'assemblée la liste des nouveaux membres qui ont demandé à faire partie de la Société pendant l'année 1895, et qui sont acceptés à l'unanimité.

Il rend compte ensuite des opérations de la Société pendant l'année 1895, desquelles il résulte une vente d'engrais chimiques s'élevant à la somme de 20,852 fr. 50.

Au sujet du compte-rendu des travaux de la même année, fait également par le même secrétaire général, l'assemblée, sur la proposition de son président, décide que ce compte-rendu sera inséré dans le prochain Bulletin de la Société.

M. Bouyssou, trésorier, fait l'exposé des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1895. Approuvé.

M. le président engage les membres du Syndicat agricole à se rallier au vote émis par la Société agricole et industrielle du Lot au sujet de loi du Cadenas. Adopté.

Il fait ensuite connaître à l'assemblée le résultat du congrès organisé par la ligue bimétallique, auquel ont pris part tous les Etats qui ont accepté les étalons d'or et d'argent.

Il propose à l'assemblée de se rallier au vote déjà émis par la Société agricole du Lot, tendant à prendre des mesures nécessaires pour venir en aide à la viticulture, surtout en ce qui concerne la loi sur le régime des boissons, votée il y a quelque temps par la Chambre des députés, et dont les principes essentiels tendent à favoriser la production et la consommation des boissons hygiéniques.

La société accepte cette proposition et décide que des démarches seront faites auprès des sénateurs et députés du département pour que le Sénat ratifie le vote de la Chambre des députés.

Avant de lever la séance, M. le Président porte à la connaissance des membres du Syndicat le résultat de la discussion qui eut lieu à Bordeaux au Congrès, le 7 courant, relativement aux maladies cryptogamiques et qui peut se résumer ainsi d'après le rapport de M. Viala :

« Le black-rot pouvant apparaître du 10 au 15 mai, on doit appliquer un traitement à la bouillie bordelaise dans les premiers jours de ce mois, le deuxième traitement doit se faire quand la grappe est sortie; un troisième à la fin de la floraison, quand les capuchons de la fleur sont tombés; un quatrième dans la deuxième quinzaine de juillet. »

M. Viala recommande en outre un traitement cuprique entre le deuxième et troisième traitement et entre le troisième et quatrième et un autre après le quatrième.

Il faut employer des bouillies contenant environ 3 kil. de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau, avec une dose de chaux suffisante pour obtenir la neutralisation, car les bouillies neutres donnent un meilleur résultat que les bouillies acides.

L'assemblée remercie son président d'une communication aussi importante et la séance est levée.

**Trouvaille**

M. Soulié, médecin-vétérinaire à Calus, a trouvé, dans la rue Clément-Marot, en face de l'entrée des bureaux de la préfecture, une somme d'argent qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police, où elle est tenue à la disposition de la personne qui l'a perdue.

**Crue du Lot**

A la suite des pluies torrentielles qui tombent dans notre région depuis trois jours, le Lot croît dans des proportions qui pourraient devenir alarmantes, si le froid ou un vent violent ne venaient mettre un terme à ces pluies.

**Arrestation**

La police de notre ville a mis en état d'arres-

tation le nommé Pierre Gaubert, propriétaire aux Ramonets, commune de Cahors, pour vol d'un sac de maïs à la halle.

Gaubert, après avoir été interrogé par M. Meynié, commissaire de police, a été mis à la disposition du parquet.

**Foire de Cahors du 14 décembre**

La foire du 14 décembre a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 34 à 35 fr. le quintal; attelages, de 5 à 800 fr.

Porcs gras, de 42 à 43 fr. le quintal; porcelets, de 23 à 35 fr. la pièce.

Moutons gras, 0,75 c. le kil.; brebis de 25 à 35 fr. la pièce.

Blé, 13,25 l'hect.; maïs, 10; pommes de terre, 2,50 les 80 litres; oies grasses, de 0,75 à 0,80 la livre; volailles grasses, 0,75 le 1/2 kil.; œufs 1 fr. la douzaine; lièvres, 5 à 6 fr. la pièce; perdreaux rouges, 2,10 la pièce; grives, 0,50.

**Annuaire officiel du Lot pour 1896**

Les personnes qui, par leur profession, emploi, négoce ou industrie, ont intérêt à figurer sur l'Annuaire officiel du Lot, ou qui ont des rectifications à y faire, des changements d'adresse à signaler, sont priées d'envoyer, d'ici au 20 décembre, leurs communications à l'Imprimerie Layton.

Les annonces sont reçues aux conditions suivantes :

|           |        |
|-----------|--------|
| Une page  | 12 fr. |
| Demi-page | 7 fr.  |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes du Premier de l'an 1896**

A l'occasion des fêtes du premier de l'an 1896, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Vendredi 27 décembre inclus au Dimanche 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 janvier.

**Valroufié**

Tous les membres du conseil municipal de Valroufié, canton de Cahors (nord) viennent de donner leur démission.

**Concots**

Ces jours derniers deux ouvriers étaient occupés à la réparation de l'église de Crégols, lorsque l'échafaudage s'étant disloqué, ils furent précipités sur le sol d'une hauteur de six mètres cinquante. Dans cette terrible chute le sieur Flaujac fils de l'entrepreneur, se brisa le crâne. La mort fut instantanée. L'autre ouvrier étant tombé sur ses jambes n'a eu qu'un pied foulé et quelques légères contusions.

Flaujac qui n'était marié que depuis un mois et demi, laisse une veuve inconsolable.

**Gourdon**

On nous écrit : Gourdon, le 15 décembre 1895.

Monsieur le Directeur, J'ai l'honneur de signaler à l'attention de vos gouvernants une situation qui me paraît particulièrement digne de leur sollicitude.

On sait que la plupart des militaires de l'expédition de Madagascar, qui ont pu échapper aux rigueurs du climat, sont rentrés malades.

Tous étaient naturellement impatients de revoir leurs familles et ont été, pour la plupart, très heureux, de prendre des congés de convalescence, que, dans l'intérêt du Trésor, l'autorité militaire leur accordait avec empressement.

Il en est, parmi ces soldats, dont les parents sont indigents, et ceux-là, après quelques premières journées passées dans la plus touchante illusion, absorbés par la joie de revoir leurs enfants, se trouvent aux prises avec les nécessités de la vie matérielle.

Ne conviendrait-il pas de venir en aide à ces familles en leur accordant quelques secours ?

Si le temps que le militaire passe auprès de ses parents, où il guérit d'ailleurs plus vite, il les passait dans un hôpital, son entretien coûterait quelque chose au Trésor.

Il serait donc équitable et humain d'accorder aux familles nécessiteuses, à titre de secours, une partie de l'économie ainsi réalisée.

Veuillez, etc., etc.

**Caisse d'épargne**

Un décret du 27 octobre 1895, rendu conformément aux dispositions de la loi du 20 juillet précédent, a fixé à 3 fr. 25 pour 100 francs le taux d'intérêt qui sera bonifié aux caisses d'épargne à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Ce taux avait été jusqu'ici de 3 fr. 50.

Le conseil des directeurs de notre caisse d'épargne, réuni le 13 du courant sous la présidence de M. le docteur Calmeilles, maire, a décidé, à l'unanimité, que, malgré la réduction de 25

centimes pour 100 imposée à l'établissement, le taux de l'intérêt à servir par la caisse aux déposants, sera maintenu à 3 0/0.

Nous applaudissons à cette mesure qui nous paraît éminemment démocratique.

**Rigeac**

Un des monuments du treizième siècle que possède notre ville serait sur le point de disparaître. La maison, dite de la rue Orthobodiol, aurait été vendue à un antiquaire, qui n'a certainement pas l'intention de la laisser sur son emplacement actuel.

Cet immeuble, classé parmi les monuments historiques, quoique délabré, est encore un des spécimens les plus rares, dans notre région, de l'architecture civile pendant l'occupation anglaise.

Avant-hier, dans la soirée, M. X..., ingénieur civil, conducteur des eaux, se dirigeant vers son domicile, sis au Colombié, fut assailli par trois inconnus qui avaient certainement l'intention de le dévaliser.

Donné d'une force peu commune M. X..., en saisit un au collet et le renversa violemment dans le fossé. Avec sa canne il se débarrassa facilement des deux autres et prit la fuite.

Espérons que la justice découvrira les coupables.

**Luzoch**

Jendi dernier, vers six heures du soir, le meunier de M. Derrupé, le sieur Contios, rentrait de la foire de Sauzet, conduisant une charrette chargée de blé.

A la suite d'un choc violent, un des brancards de la charrette pénétra dans les côtes de ce malheureux manieur et lui fit une grave blessure.

Il fut immédiatement transporté chez lui, où le docteur Pélissier lui a prodigué les premiers soins.

**Prayssac**

La foire a été belle, mais il y avait peu de bœufs, quelques affaires ont été faites aux cours des autres foires.

Les porcs gras se vendaient de 80 à 150 fr. ; Les autres porcs, de 15 à 60 fr. selon grosseur ; Les moutons ou brebis, de 12 à 35 fr. ; Les moutons gras, de 70 à 75 cent. le kilo, vif ; La volaille, de 4 à 5 fr. la paire ; Les canards métis, de 6 à 8 fr., les communs, de 3 à 6 fr., le tout la paire ; Les lièvres, de 4 à 6 fr., les lapins domestiques, de 1 à 3 fr. ; Foies d'oie, de 2 à 2 fr. 25 la livre ; Les œufs, 80 cent. la douzaine ; Le maïs, de 7 à 8 fr. 50 ; Les noix, de 9 à 12 fr. l'hectolitre ; Les châtaignes, de 4 à 5 fr. les 4/5.

**Mauroux**

Affaires peu importantes sur les forts bœufs ; Petits attelages vendus à de bons prix ainsi que les veaux des maquignons ; Baisse de 3 à 4 fr. par 50 kil. sur les porcs gras ; Jeunes porcs, de 12 à 30 fr. ; Moutons ou brebis, de 12 à 30 fr. ; Moutons gras, de 70 à 75 cent. le kilo, vif ; Volaille, de 40 à 50 cent. la livre ; Lapins, 25 cent. la livre ; Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un ; Perdrix, 2 fr. ; Grives, 40 cent. ; Œufs, 1 fr. la douzaine ; Truffes, de 6 à 9 fr. la livre.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

M. Taillefer nous prie d'annoncer que la représentation de **Mireille**, le **Châlet** et la **Vérité**, qui avait été annoncée pour le 24, ne sera donnée que le 31 décembre.

**FAITS DIVERS**

**Brutalité d'un officier**

Un acte de brutalité, heureusement fort rare dans l'armée française, vient d'être commis au 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs, en garnison à Rambouillet. Le lieutenant Fare s'est oublié au point de frapper un jeune soldat de sa cravache ; le capitaine de l'escadron, témoin de la scène, n'a pas hésité à le réprimander devant ses hommes, et l'a puni aussitôt de huit jours d'arrêts. De son côté, le colonel du régiment, instruit de l'affaire, a infligé à l'officier coupable des arrêts de rigueur qui ont été convertis, par le général commandant le corps d'armée, en soixante jours de forteresse.

**Conscrit féminin**

Mirande, (Gers). Une charmante jeune fille de Mirande va être appelée à prendre part aux prochaines opérations du tirage au sort.

Inscrite à tort sur les registres de l'état civil comme faisant partie du sexe laid, Mlle X..., devra extraire un numéro de l'urne.

Par bonheur, le législateur n'impose point à ces conscrits égarés, après l'opération anodine du tirage au sort, celle du conseil de révision.

**Jeunes imprudents**

Tarbes, (Hautes-Pyrénées).

Dimanche, vers quatre heures du soir, plusieurs jeunes gens de 15 à 16 ans se promenaient près du pont de l'Échez.

L'un d'eux était porteur d'une canne à fusil qu'il avait eu l'imprudence de ne pas décharger. A un moment donné, une explosion se fit entendre et l'un de ces jeunes gens, nommé Le Squerne, demeurant rue Amiral-Courbet, roula à terre en poussant des cris déchirants. Il avait reçu toute la charge aux jambes et au bas-ventre.

En toute hâte on le transporta à l'hospice de Tarbes. M. le docteur Duplen, qui a prodigué au jeune Le Squerne les soins les plus dévoués, n'ose pas se prononcer sur son état. Il craint des complications.

**Bibliographie**

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 120<sup>e</sup> livraison (14 décembre 1895). — Fleur de France, par Pierre Maël. — La France à Madagascar : Fort-Dauphin, par Louis Rousset. — Les Faucons d'Algérie, par E. Dubouset. — Un de plus, par Arthur Dourliac. — Alphabets magiques, par Pythagore. — La chasse, par Charles Dignet. — Chaque numéro : 40 cent. Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**TOUR DU MONDE.** — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire du N<sup>o</sup> 50. (14 décembre 1895). — 1<sup>o</sup> A la Recherche des Négritos, par M. L. Lapique, avec onze gravures d'après des dessins ou photographies. — 2<sup>o</sup> Davos, par M. J. Bernac, avec quatre gravures, d'après des dessins ou photographies. — 3<sup>o</sup> A travers le Monde. — Missions, Excursions, Nouvelles, Bibliographie, etc. Six gravures d'après des dessins ou photographies. — 4<sup>o</sup> Conseils aux Voyageurs. — Comment on voyage à pied, IV. — Chaque livraison, 50 cent. Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

**LE BON JOURNAL.** Administration et Rédaction, 20, rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 décembre. — A. Dourliac : Les deux clairons. — André Theuriot : Flavie (Suite). — J. Aicard : Diamant noir (Suite). — E. Chavette : L'héritage d'un pique-assiette (Suite).

M. Et. Bricon vient de donner dans la 537<sup>e</sup> livraison de la **Grande Encyclopédie**, publiée cette semaine, une intéressante biographie des célèbres peintres **Van Loo**, M. G. Armelin celle de **Claude Gellée dit le Lorrain**, et M. Léon Marlet celle des princes de la maison de **Lorraine**, branche des Guises, que nous recommandons vivement à nos lecteurs. Dans le même fascicule ils trouveront une remarquable monographie géographique et historique sur l'ancienne province de **Lorraine**, par MM. A.-M. Berthelot et E. Beaulieu.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamiraault et C<sup>e</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

**LE MONDE MODERNE.** — Sommaire du N<sup>o</sup> de décembre 1895. — 20 articles inédits 100 illustrations. — Louise, nouvelle, par Glatron ; 5 compositions de F. Burger. — Hôtel Lheureux 4, rue Largillière, par S. Béraud ; 6 dessins de Béraud d'après nature. — Sensations du marquis par Georges de Lys ; 8 illustrations d'après nature. — Fantin-Latour, par Arsène Alexandre, 13 gravures des œuvres de l'artiste. — Etudes le Trouvère, par A. Baure ; 4 compositions de Gaston Bussière. — Le Grison, par Emile Dieu-donné ; 5 illustrations d'après nature. — Le Château de Versailles, musée d'art décoratif. — 7 illustrations d'après nature. — Aérostation militaire, par Léo Claretie. — Cuisine du mois, par A. Colombié. — La Mode du mois, par Mme Berthe de Présilly ; 4 compositions de Fournery. — Connaissances utiles, par H. Mousse de Corse. — Jeux et Récréations, par Beudin. — Trop de zèle, par Cottin. — Histoire d'un presse-papier. — Inventions nouvelles, par Arthur God. — Tables du deuxième volume.

Abonnements : France, Algérie, Tunisie, 18 fr. Etranger, Union postale 21 fr. Pour s'abonner il suffit d'envoyer le montant du prix, à M. le Directeur du **Monde Moderne**, 5, rue Saint-Benoît, Paris.

**Dictionnaire d'Hygiène**

PAR UN COMITÉ DES SPECIALITÉS  
Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Cailliet, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà ; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agit avant tout de rendre les recherches faciles et rapides ; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire ; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre *Dictionnaire* réunit toutes les connaissances utiles en hygiène ; il peut donc servir de *vade mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8<sup>o</sup>, le 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie, Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

**Un bon livre recommandé à toutes les mères**

De l'éducation des jeunes filles, tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de faire paraître la baronne Staffe dans sa bibliothèque d'éducation française, si luxueusement éditée par Edouard Rouveyre. Ce volume renferme les « Avis de la marquise de Lambert à sa fille » et l'on y trouvera, ainsi que dans celui précédemment paru « de l'Éducation des jeunes gens », des conseils de la plus juste et la plus haute portée, sur tout ce qui concerne les devoirs de la vie.

En s'adressant aux jeunes filles, l'auteur fait surtout appel aux sentiments qui sont l'apanage de la femme, forment le caractère, conduisent l'esprit, gouvernent la volonté et répondent de la réalité et de la durée de toutes vertus. Toutes les mères, dans quelque situation qu'elles se trouvent, pourront mettre sous les yeux de leurs filles ces Conseils qui les guideront mieux que ne le pourraient faire les plus longs enseignements. Elles y trouveront les pensées les plus justes et les plus délicates.

Il est certain que la perfection et le bonheur se tiennent. Pour arriver à cette perfection, il suffira de lire, de peser chaque pensée de cette mère qui, connaissant à fond le monde et ses dangers attraites, donne à sa fille les conseils de son expérience, de sa finesse exquise, de son intelligence remarquable et de ses sentiments nobles et élevés ; l'essence, en un mot, de tout ce qu'elle a vu et médité, afin qu'elle soit la base de sa conduite et assure son bonheur.

Cette publication, d'un prix minime (trois francs) forme un beau volume in-16 Jésus, impression de luxe sur papier velin, titre rouge et noir, couverture avec fers gravés, et se trouve en vente chez tous les libraires de notre ville.

M. Ed. Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

*Mes Souvenirs*, par M. l'abbé Naudet. Beau vol. in-12, de 400 pages. Paris, Société de propagande catholique, 17, rue Cassette. Prix : 2,50.

Ce livre révèle, dès ses premières pages, à la fois un styliste, un érudit, mais, surtout, un prêtre tout cœur pour le pauvre peuple et un conteur plein d'humour, comme, hélas ! il y en a fort peu parmi nos écrivains actuels. C'est au point que, d'abord, une fois sa lecture commencée, il faut vraiment avoir des affaires urgentes à régler, ou des besoins impérieux à satisfaire pour la quitter sans l'avoir finie, en désirant qu'elle fût sans fin ; ensuite, que rares sont les livres plus intéressants, instructifs, moraux et même édifiants que celui-là ; enfin que j'offre, en toute franchise — ou avec serment devant Dieu — d'en rendre le montant à l'acheteur qui, une fois lu, non seulement regretterait, en conscience droite, son prix de 2 fr. 50, mais encore ne serait point porté à acheter, s'il le pouvait, les quatre autres ouvrages du même auteur, à savoir :

1<sup>o</sup> « Notre œuvre sociale », grand in-8<sup>o</sup>. prix : 1 fr. ; 2<sup>o</sup> « Religion et Politique », discours prononcé à Bordeaux, prix : 0,25 ; 3<sup>o</sup> « La démocratie chrétienne », discours prononcé à Liège, prix : 0,25 ; 4<sup>o</sup> « Une âme de prêtre », un beau volume in-8<sup>o</sup> avec une lettre de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux, prix : 2,50.

Tous, susdite librairie.

**PAPIER WLINSI.** Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 105, rue Saint-Honoré.

**Bourse de Paris**

Cours 17 du Décembre 1895

**RENTES**

|                         |        |        |
|-------------------------|--------|--------|
| 3 0/0.....              | compt. | 100 50 |
| 3 0/0 amortissable..... | compt. | 100 45 |
| 4 1/2 0/0.....          | compt. | 105 90 |

**A VENDRE**

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré. S'adresser au bureau du Journal.

**A vendre**

Grange et emplacement de maison avec murs et matériaux divers pouvant servir à la reconstruction, 24, rue et Faubourg St-Georges. S'adresser à M. Jacques VALETTE, 5 quai Champollion.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> Louis LACAZE, avoué-licencié, 10, cours de la Chartreuse, Cahors (Ancienne étude DELBREIL)

**ASSISTANCE JUDICIAIRE**

**EXTRAIT**

D'UN

**JUGEMENT PRONONçant LE DIVORCE**

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-neuf octobre dernier enregistré et signifié.

Au profit de Madame Catherine GÉNIÈS, revendeuse, domiciliée de la ville de Cahors (pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-douze).

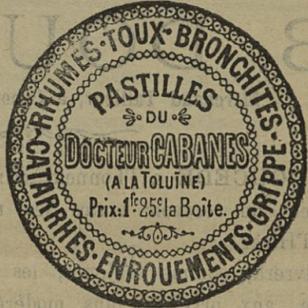
Contre Jean PRATAUDE, chiffonnier, domicilié à Cahors.

Il a été extrait ce qui suit :

« Par ces motifs le Tribunal » donne défaut contre Jean PRATAUDE, » et pour le profit, prononce le divorce entre les époux au profit de la demanderesse ; Commet Rousseau, huissier à Cahors, pour la signification du présent jugement » ou défaillant, condamne Jean PRATAUDE, aux dépens ».

Pour extrait certifié véritable :

Louis LACAZE.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous...

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 2 personnes | 20 % |
| — 3 —                           | 25 % |
| — 4 —                           | 30 % |
| — 5 —                           | 35 % |
| — 6 — ou plus                   | 40 % |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS : — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS : — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS : — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4<sup>er</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chebonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, vid Blois ou Vendôme, ou par Angers, vid Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA : — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chebonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, vid Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

**AFFICHAGE GÉNÉRAL. DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS**  
**L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —  
La Maison L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

**ORFÈVRE CHRISTOFLE**  
**COUVERTS CHRISTOFLE**

CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de la Garonne (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls (garantis de raisins frais), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Vins en fûts et Eaux minérales, etc. — Égard à leur qualité tout-

Beaulieu (Corrèze) pays adm., vie bon marché, belle MAISON, beau JARDIN, 51 ares, 30,000 fr. a coûté 55,000 fr. Occasion pour se retirer des affaires ou prendre sa retraite. Écrire à M. de Masclary, à Tours.

**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORRÈZE)

NOTA : — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**AVIS**

Le sieur **SÉGUELA**, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.

Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

**Marcelin ALAZARD**

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBOICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguière ;  
Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Côte vert du Lot ou Méreau, Follé blanc, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;  
Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Follé blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguière.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

**Henri SÉGUY**

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.